



Rapport sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets

RAPPORT ANNUEL 2019

**LISIEUX
NORMANDIE**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

TABLE DES MATIÈRES

CADRE REGLEMENTAIRE _____	1
FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019 _____	2
PERIMETRE DU SERVICE _____	3
Le territoire de l'Agglomération _____	3
Le périmètre de service _____	3
ORGANISATION DU SERVICE _____	5
Les grands principes organisationnels _____	5
Les déchèteries _____	6
Les recyclables secs _____	13
Les Ordures Ménagères Résiduelles _____	19
Les services de proximité _____	24
BILAN QUANTITATIF _____	25
Les flux globaux _____	25
Focus sur les flux de collecte sélective _____	26
Focus sur les flux de déchèteries _____	27
Performances de valorisation _____	30
BILAN FINANCIER _____	31
Budget d'investissement _____	31
Budget de fonctionnement _____	32
ACTIONS DE SENSIBILISATION _____	37
Education au tri des déchets en milieu scolaire _____	37
Sensibilisation du grand public _____	39
Interventions ciblées _____	40
LISTE DES ABREVIATIONS _____	41

CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément aux articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale en charge de la compétence présente à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. L'objectif de ce document est double :

- **Rassembler et mettre en perspective les données** existantes sur le sujet, dans une logique de transparence.
- **Permettre l'information des citoyens et des élus sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service** et ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est établi conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 et est diffusé aux communes membres de l'EPCI et mis à la disposition du public.

Le présent document constitue ainsi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie pour l'année 2019

Figure 1 : Précisions lexicales

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS					
Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets					
DÉCHETS OCCASIONNELS		DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES		ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES Déchets "de routine"	
Hors déchets verts Encombrants, déblais et gravats, ferrailles, cartons, bois, mobilier, pneumatiques...	Déchets verts	DDS (Déchets diffus spécifiques)	Déchets d'amiante lié	Ordures ménagères résiduelles Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires)	Recyclables secs Emballages légers, papiers graphiques, verre
		DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)	DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)		

Source : Observatoire des déchets de Normandie

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019

Les principaux faits marquants en 2019 ont été :

- **Le festival Y'a pas de mauvaises graines** le 4 juillet 2019 qui a clôturé la saison 2018/2019 des animations scolaires avec 370 enfants venus recevoir les prix du jury et assister à une pièce de théâtre de la Compagnie « ça s'peut pas » sur le thème du gaspillage alimentaire. Le programme Y'a pas de mauvaises graines connaît une montée en puissance avec 3 000 élèves sensibilisés lors de 217 demi-journées d'animation dans 89 classes en 2019.



- **L'engagement des travaux de sécurisation à la déchèterie d'Escures sur Favières** qui ont représenté un montant total de 240 500 € HT avec notamment le réglage de la plateforme végétaux / déchets bois / déchets inertes, l'installation de deux compacteurs pour les métaux et les déchets non valorisés (livrés début 2020) ainsi que la mise en place d'un nouveau local social pour les agents d'accueil, d'un local spécifique pour le stockage des déchets dangereux apportés par les usagers et d'une cuve à huile minérale

- **Une étude sur l'optimisation du service** intégrant la création d'un quai de transfert des déchets à Lisieux, le maillage et la mise en conformité des déchèteries communautaires. Une réflexion a également été conduite sur le service de collecte des ordures ménagères mais les élus ont souhaité reporter leurs décisions afin de partager les orientations dans le cadre de la nouvelle mandature et de prendre en compte les problématiques de financement du service.



PERIMETRE DU SERVICE

LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION

Née au 1^{er} janvier 2017 la CALN rassemble désormais **53 communes** (110 communes historiques) et compte près de **76 000 habitants**. C'est un territoire à **dominante rurale** structuré autour des **pôles urbains** de Lisieux, Livarot, Mézidon-Canon, Orbec et Saint Pierre sur Dives.

Figure 2 : Territoire de l'agglomération



LE PERIMETRE DE SERVICE

Le périmètre d'intervention du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ne recouvre cependant pas les limites territoriales :

- Suite à la dissolution au 31/12/2017 du SIDMA Cœur Pays d'Auge qui desservait 63 communes (68 historiques) dont 22 (23 historiques) de l'ex-Communauté de communes de Cambremer, la CALN a repris les contrats préexistants et maintenu les services apportés sur l'ensemble de l'ancien secteur SIDMA. Ainsi, les services et les bilans

présentés ci-après couvrent également 10 communes de la Communauté de communes Terre d'Auge (Auvillars, Bonnesbosq, Drubec, Formentin, Le Fournet, Léaupartie, Manerbe, Repentigny, La Rocque-Baignard et Valsemé) et 6 communes de Normandie Cabourg Pays d'Auge (Beaufour-Druval, Beuvron-en-Auge, Gerrots, Hotot-en-Auge, Rumesnil et Victot-Pontfol).

- Au Sud du territoire pour les communes de l'ex- Communauté de communes du Pays de Livarot et 4 communes de l'ex-Communauté de communes du Pays de l'Orbiquet (Orbec, La Vespière, Cernay et Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière), le SICDOM Livarot Orbec Vimoutiers assurait encore en 2019 tous les services de gestion des déchets ménagers à l'exception de la collecte des ordures ménagères résiduelles gérée directement par l'agglomération.
- 3 communes historiques de la CALN (Méry-Corbon, Magny-la-Campagne et Vieux-Fumé) étaient encore desservies en 2019 par le SMEOM de la Région d'Argences ; les flux produits par ces habitants ne sont donc pas intégrés au présent bilan.

Le tableau ci-dessous résume les communes et populations concernées par les différents services de gestion des déchets mis en œuvre par la CALN et objets du présent rapport.

Figure 3 : Périmètre de desserte du service géré par la CALN

SERVICE	COLLECTE OMR	TRAITEMENT OMR	COLLECTE SELECTIVE	DECHETERIES
Nombre de communes desservies	70 (123)	63 (96)	63 (96)	63 (96)
Nombre d'habitants desservis	77 855	67 160	67 160	67 160
Remarques	Desserte de 16 communes hors territoire. 2 (3) communes desservies par le SMEOM.	Desserte de 16 communes hors territoire. 2 (3) communes desservies par le SMEOM. 7 (33) communes desservies par le SICDOM.		

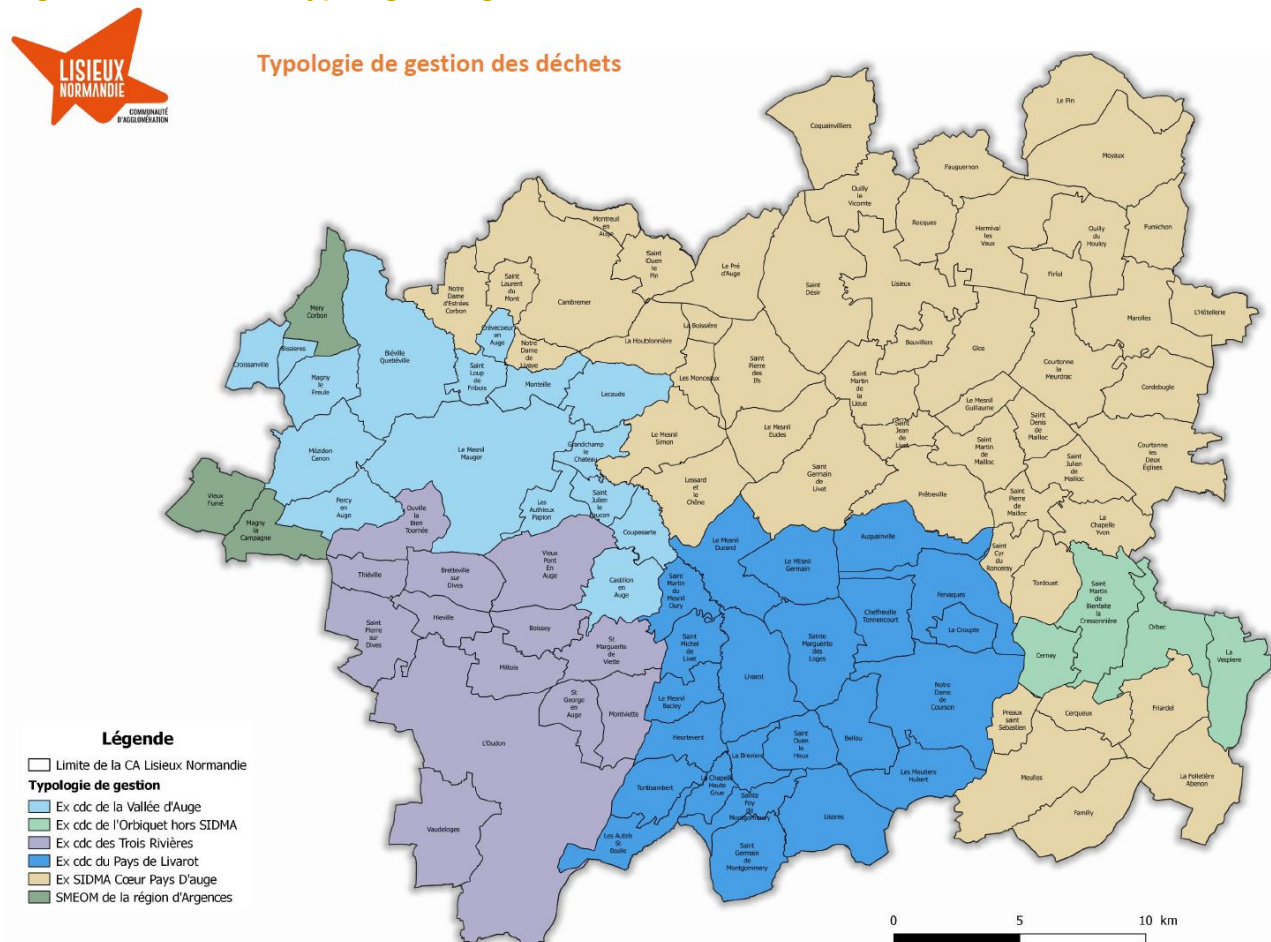
(x) : communes historiques

ORGANISATION DU SERVICE

LES GRANDS PRINCIPES ORGANISATIONNELS

Depuis sa création la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie a maintenu les services de gestion des déchets ménagers et assimilés historiquement mis en place par les EPCI antérieurs. Ainsi, le territoire est marqué par un nombre important d'organisations différentes.

Figure 4 : Carte des typologies organisationnelles



Sur tout le territoire, **des déchèteries** permettent de mobiliser la grande majorité des déchets occasionnels des habitants avec des particularités propres à chaque site.

Pour le verre, des colonnes d'apport volontaire sont présentes sur l'ensemble du territoire pour permettre aux habitants de trier les bouteilles, bocaux et pots. Pour les ordures ménagères résiduelles et les autres recyclables secs, la nature des services apportés à la population varie.

« Au total près de douze organisations différentes selon les modes de pré-collecte, de collecte et les services de proximité mis en œuvre. »

Figure 5 : Les grands principes organisationnels

Secteur ex-SIDMA	<p><u>RS</u> : distinction de 2 flux. Papiers en apport volontaire et emballages au porte-à-porte en sacs 1 fois par semaine. Consigne de tri étendue pour les plastiques.</p> <p><u>OMR</u> : au porte-à-porte en bacs (Lisieux) ou en libre contenant 1 à 3 fois par semaine</p> <p><u>Cartons</u> : collecte auprès des commerçants de Lisieux 5 fois par semaine</p> <p><u>Encombrants</u> : collecte au porte-à-porte 2 fois par an sur Lisieux</p>
Secteur ex-CCVA	<p><u>RS</u> : 1 unique flux. Porte-à-porte en sacs 1 fois toutes les deux semaines. Pas de consigne de tri étendue pour les plastiques.</p> <p><u>OMR</u> : au porte-à-porte en libre contenant 1 à 2 fois par semaine</p> <p><u>Encombrants</u> : collecte au porte-à-porte 2 fois par an</p>
Secteur ex-CC3R	<p><u>RS</u> : 1 unique flux. Porte-à-porte en bacs ou caissettes 1 fois par semaine sur 2 communes et en apport volontaire pour les autres. Pas de consigne de tri étendue pour les plastiques.</p> <p><u>OMR</u> : au porte-à-porte en libre contenant 1 à 2 fois par semaine</p> <p><u>Cartons</u> : collecte auprès des commerçants de St Pierre sur Dives 1 fois par semaine</p> <p><u>Déchets verts</u> : collecte au porte-à-porte 1 fois par semaine à St Pierre sur Dives 36 semaines par an</p>
Secteur ex-CCPL	<p><u>RS</u> : 1 unique flux. Apport volontaire. Consigne de tri étendue pour les plastiques</p> <p><u>OMR</u> : au porte-à-porte en sacs transparents 1 à 2 fois par semaine</p>
Secteur ex-CCPO	<p><u>RS</u> : 1 unique flux. Apport volontaire. Consigne de tri étendue pour les plastiques</p> <p><u>OMR</u> : en apport volontaire</p>
Secteur SMEOM	<p><u>RS</u> : distinction de 2 flux fibreux et non fibreux au porte-à-porte en bacs 1 fois toutes les deux semaines</p> <p><u>OMR</u> : au porte-à-porte en bacs 1 fois par semaine</p>

LES DECHETERIES

Les encombrants produits sur le territoire sont très majoritairement mobilisés à travers le réseau de déchèteries qui couvrent le territoire.

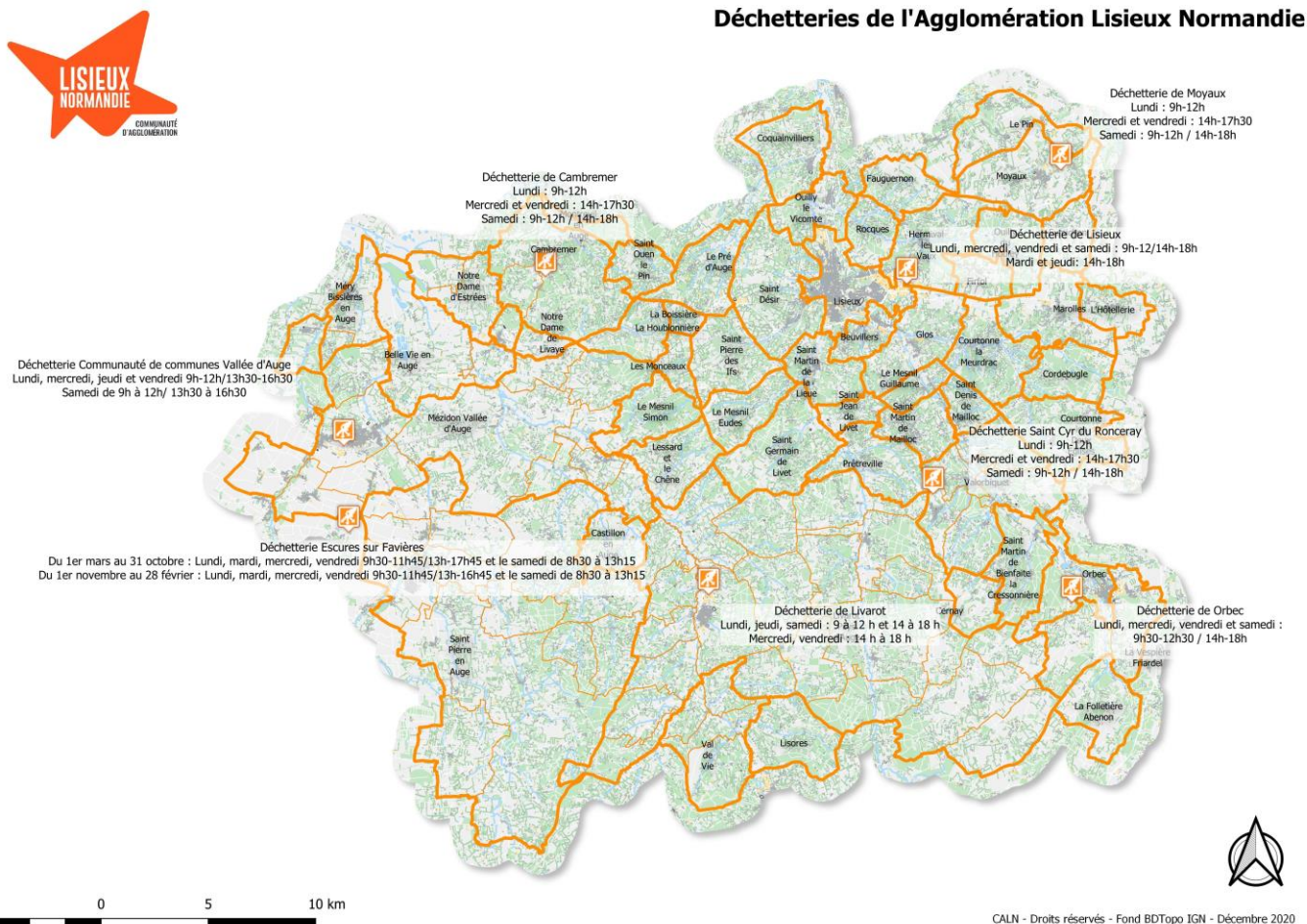


Localisation des déchèteries et horaires d'ouverture

Tous les habitants du territoire ont accès à une déchèterie :

- **Six sites sont gérés directement par la CALN :**
 - ◆ A Lisieux, Moyaux, Cambremer, Saint-Cyr-du-Ronceray, Mézidon-Canon, les déchèteries sont gérées par la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie ;
 - ◆ L'installation située à Escures-sur-Favières, bien qu'extérieure au territoire est également gérée par Lisieux Normandie.
- **Trois sites gérés par des tiers desservent des habitants du territoire :**
 - ◆ En 2019, les déchèteries situées sur le territoire à Livarot et Orbec étaient encore gérées par le SICDOM Livarot Orbec Vimoutiers (par la CALN à partir du 1er janvier 2020);
 - ◆ Le site de Moulton est géré par le SMEOM de la région d'Argences et accueille les habitants des 3 communes de la CALN desservies par ce syndicat.

Figure 6 : La localisation et les horaires des déchèteries (en 2019)



Conditions d'accès dans les déchèteries



L'ensemble des habitants (particuliers et professionnels) de la CALN ont accès à toutes ces déchèteries. L'utilisateur doit présenter un justificatif de domicile. L'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels.

Une convention a été mise en place avec la Communauté de communes du Pays de Falaise pour permettre aux habitants de Vendeuvre de se rendre à la déchèterie d'Escures sur Favières plus proche de leur domicile.

« Des conventions entre collectivités facilitant la vie des habitants pour se rendre à la déchèterie »

Une convention similaire entre la Communauté de communes des Vallées de l'Auge et du Merlerault et la CALN permet aux habitants de Val-de-Vie d'utiliser la déchèterie située à Vimoutiers depuis 2020.

Déchets acceptés dans les déchèteries et filières

Une déchèterie a vocation à limiter la part de déchets ultimes non valorisables en permettant à l'usager de trier au maximum ses déchets dans des filières de valorisation. Les usagers des déchèteries peuvent ainsi trier leurs déchets en **une vingtaine de catégories**.

Certains déchets, très particuliers ou coûteux, ne sont acceptés que sur quelques voire une seule déchèterie du territoire (exemple : l'amiante lié à Hermival les Vaux uniquement).

Avec un tri maximal par les usagers, la CALN peut s'appuyer sur les modes de traitement les plus adaptés à chaque nature de déchets :

- La **valorisation organique** qui permet de retourner au sol la matière organique contenue dans les déchets biodégradables comme les déchets verts après un processus adéquat.
- La **valorisation matière ou recyclage** qui vise à fabriquer de nouveaux produits à partir de la matière des déchets captés comme pour les métaux qui sont triés par matériau puis refondus par l'industrie métallurgique.
- La **valorisation énergétique** via un processus de combustion (pour le bois par exemple qui alimente des chaufferies collectives) ou d'incinération (pour certains déchets dangereux).
- Le **stockage** dans des installations classées pour les matières ne bénéficiant pas de solutions de valorisation comme les gravats inertes, les encombrants non valorisables.

Figure 7 : Les principales filières de traitement des déchets captés en déchèterie



Certaines filières sont organisées à l'échelle nationale par des Eco-Organismes agréés par l'Etat dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP). L'agglomération alimente alors ces filières avec les flux captés sur ses déchèteries en mettant en place des contenants et une signalétique adaptés mais ne finance pas le service qui est pris en charge par l'Eco-Organisme dédié.

« Une harmonisation des flux accueillis dans les déchèteries du territoire est engagée avec notamment la mise en place progressive de l'ensemble des filières REP sur tous les sites. »

écomobilier



Mode de gestion des déchèteries

Le gardiennage est assuré par un prestataire de service sur les déchèteries de Cambremer, Lisieux, Moyaux et Saint-Cyr-du-Roncercay tandis que des agents territoriaux assurent l'accueil des usagers à Escures-sur-Favières et Mézidon-Canon. Pour le transport et le traitement des déchets, la CALN fait systématiquement appel à des prestataires (ou des Eco-Organismes).

Ayant hérité des marchés antérieurement contractés, l'agglomération dispose d'une quinzaine de contrats et conventions pour les différentes déchèteries.

Figure 8 : Les marchés publics en vigueur à Escures-sur-Favières

NATURE DE LA PRESTATION	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Transport et traitement des déchets résiduels en déchèterie (hors ferraille)	VEOLIA/SEP	01/10/2017	31/03/2019
			31/03/2020
			31/03/2021
Transport et valorisation des ferrailles	PASSENAUD	01/10/2017	31/03/2019
			31/03/2020
			31/03/2021
Collecte et traitement des déchets dangereux	CHIMIREC	30/03/2016	30/03/2019

Figure 9 : Les marchés publics en vigueur à Mézidon-Canon

NATURE DE LA PRESTATION	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Transport et traitement des encombrants, des inertes et du bois	SEP	01/01/2016	31/12/2018
			31/12/2019
			31/12/2020
Transport et valorisation des ferrailles et des cartons	GDE	01/01/2016	31/12/2018
			31/12/2019
			31/12/2020
Transport et traitement des déchets diffus spécifiques	TRIADIS	01/01/2016	31/12/2018
			31/12/2019
			31/12/2020



Figure 10 : Les marchés publics en vigueur à Lisieux, Cambremer, Moyaux et St-Cyr-du-Ronceray

NATURE DE LA PRESTATION	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Exploitation des déchèteries	VEOLIA	01/04/2015	31/03/2020 31/03/2021 31/03/2022
Transport des déchets occasionnels et traitement des inertes	VEOLIA	01/04/2015	31/03/2020 31/03/2021 31/03/2022
Traitement du bois	VEOLIA	01/04/2015	31/03/2020 31/03/2021 31/03/2022
Transport et valorisation des ferrailles	SUEZ NORMANDIE	01/04/2015	31/03/2020 31/03/2021 31/03/2022
Transport et traitement des déchets d'amiante lié	VEOLIA	01/04/2015	31/03/2019 31/03/2020 31/03/2021
Valorisation des déchets verts	ATOUT COMPOST	01/04/2015	31/03/2022
Transport et traitement des déchets diffus spécifiques	TRIADIS	01/04/2015	31/03/2019 31/03/2020 31/03/2021

Travaux réalisés sur les déchèteries

L'année 2019 a été marquée par la réalisation de travaux de sécurisation à la déchèterie d'Escures-sur-Favières pour plus de 240 k€ HT au total (sur 2 ans) dans le but :

- **D'améliorer les conditions de travail des agents**
- **D'optimiser le remplissage des bennes**
- **De sécuriser l'entreposage des déchets dangereux et des déchets d'équipements électriques et électroniques.**



Compacteurs à déchets





Local social comprenant bureau, vestiaire, salle de pause



Local à déchets dangereux aux normes (caillebotis, aération, rails et bacs de rangement...)

Figure 11 : Les travaux réalisés à la déchèterie d'Escures sur Favières (2019/2020)

NATURE DES TRAVAUX	PRESTATAIRE	MONTANT € HT
Compacteur monobloc	GILLARD	53 190,00 €
Compacteur à poste fixe + caissons à compaction	SOLEN	53 080,00 €
Structure modulaire	MARTIN CALAIS	31 105,00 €
VRD	Terrassement Transport Andrieu	30 911,90 €
Maîtrise d'œuvre	GCI Construction / ACEMO	17 488,74 €
Local déchets dangereux	AGEC	14 420,00 €
Electricité	INSTAL-ELEC	14 356,22 €
Gros œuvre / plomberie	AVENIR BTP	10 645,19 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	ANTEA	9 000,00 €
Cuve à huile minérale	AGEC	3 805,00 €
Signalétique	AD Equipements	2 236,00 €
Elagage	Jean-Bruno DEBROISE	200,00 €

La mise en place de compacteurs pour les métaux et les encombrants constitue le plus important poste de dépenses (plus de 106 k€ HT) ; cet investissement permettra de réduire le nombre de rotations et d'empêcher le chinage et le vandalisme.

LES RECYCLABLES SECS

Les recyclables secs sont constitués de différentes natures de déchets (les emballages en verre, plastique, carton, papier, métal et les papiers graphiques, journaux, magazines...).

Les consignes de tri et les modalités de collecte mises en œuvre par les anciens territoires sont variables sur le périmètre d'intervention de la CALN.

Gestion du verre

Le verre est collecté **en apport volontaire sur l'ensemble du territoire** avec **228 colonnes** mises à disposition des habitants sur la voie publique, soit **une colonne pour 300 habitants en moyenne**.



Le vidage des bornes est confié à des prestataires de service qui optimisent la collecte en fonction du remplissage des bornes.



Figure 12 : Les marchés publics en vigueur pour la collecte du verre

SECTEUR GEOGRAPHIQUE	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Secteur ex-SIDMA	MINERIS	01/04/2015	31/03/2020
			31/03/2021
			31/03/2022
Secteur ex-CCVA	SPHERE	01/01/2016	31/12/2018
			31/12/2019
			31/12/2020
Secteur ex-CC3R	SPHERE	01/10/2017	31/03/2019
			31/03/2020
			31/03/2021

Début 2019, le recyclage du verre était assuré par OI Manufacturing dans son centre de Reims pour la fabrication de nouvelles bouteilles. Depuis le 1er juin 2019, c'est SIBELCO qui assure le recyclage du verre dans son usine Tourres et Cie située au Havre (76).



Gestion des recyclables secs hors verre

Les consignes de tri

Depuis septembre 2016 sur le territoire de l'ex-SIDMA tous les emballages en plastique se trient. C'est également le cas sur les secteurs gérés par le SICDOM Livarot Orbec Vimoutiers mais pas ailleurs.

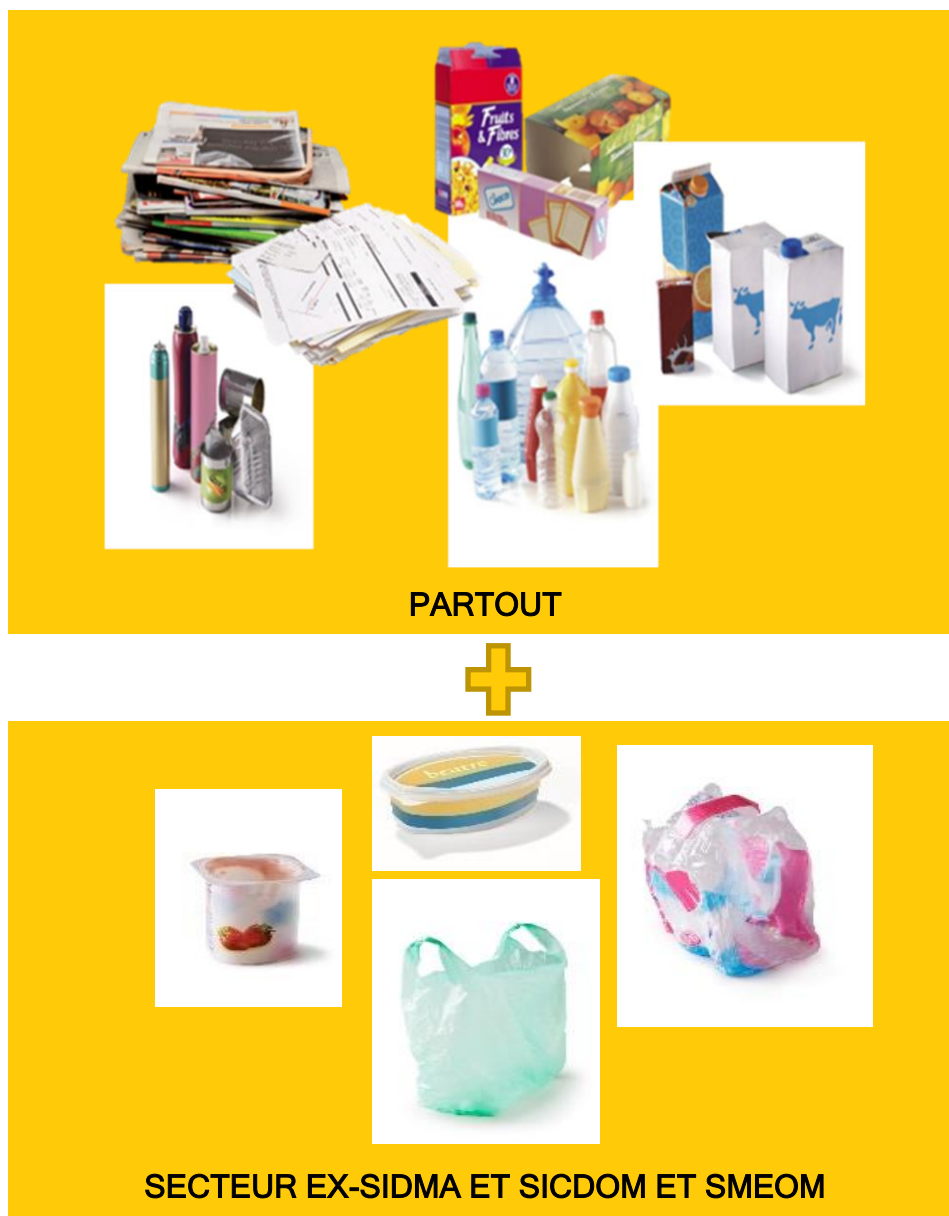
Ainsi, **deux consignes de tri des emballages sont en vigueur sur la CALN :**

- **Partout**, les habitants peuvent déposer dans le contenant jaune :
 - ◆ Les flacons et bouteilles plastiques (eau, gel douche, lessive, sodas ...).
 - ◆ Les cartonnettes (petits emballages en carton) et les briques alimentaires (jus de fruit, soupe etc.)
 - ◆ Les boîtes et barquettes métalliques telles que les boîtes de conserve, les barquettes aluminium, canettes, les aérosols etc.
 - ◆ Le papier et les journaux magazines.

- **Sur les secteurs en extension de consigne de tri**, ils peuvent y ajouter :
 - ◆ Pots et tubes en plastique (pots de crème, de yaourt, de glace, chocolat en poudre, pots des produits hygiène et beauté...)
 - ◆ Barquettes en plastique et polystyrène (barquettes de beurre, des paquets de gâteaux, des plats préparés ou des viennoiseries ...)
 - ◆ Films plastiques (films autour des packs d'eau, cellophane, papier bulle...)
 - ◆ Sacs plastiques

« L'extension des consignes de tri à tous les emballages plastique devra s'appliquer sur tout le territoire d'ici 2022 pour se conformer à la loi pour la transition écologique et la croissance verte. »

Figure 13 : Les consignes de tri des emballages sur le territoire



Les modes de pré-collecte et de collecte

Au-delà des consignes de tri, les modalités de collecte des recyclables secs hors verre sont également variables sur le périmètre d'intervention de la CALN.



Figure 14 : Les modalités de pré-collecte et de collecte des recyclables secs hors verre

SECTEUR GEOGRAPHIQUE	PRE-COLLECTE	COLLECTE
Secteur ex-SIDMA	<p><u>Emballages :</u> Mixte bacs et sacs. Bacs pour l'habitat collectif à Lisieux et des points de regroupement des autres communes.</p> <p><u>Papiers :</u> Bacs bleus de 350 L.</p>	<p><u>Emballages :</u> Porte-à-porte. 1 fois par semaine.</p> <p><u>Papiers :</u> Apport volontaire.</p>
Secteur ex-CCVA	<p><u>Emballages et papiers mélangés :</u> Sacs.</p>	<p><u>Emballages et papiers mélangés :</u> Porte-à-porte. 1 fois toutes les 2 semaines</p>
Secteur ex-CC3R	<p><u>Emballages et papiers mélangés :</u> Caissettes ou bacs sur St Pierre sur Dives et Hiéville.</p>	<p><u>Emballages et papiers mélangés :</u> Porte-à-porte sur St Pierre sur Dives et Hiéville. 1 fois par semaine. Apport volontaire ailleurs.</p>
Secteur SICOM	<p><u>Emballages et papiers mélangés :</u> Sans objet.</p>	<p><u>Emballages et papiers mélangés :</u> Apport volontaire.</p>
Secteur SMEOM	<p><u>Fibreux :</u> Bacs.</p> <p><u>Non Fibreux :</u> Bacs.</p>	<p><u>Fibreux et Non Fibreux :</u> Porte-à-porte. 1 fois toutes les 2 semaines.</p>

Les filières de valorisation

Après collecte, les recyclables hors verre sont envoyés dans des centres de tri pour permettre leur affinage (séparation des indésirables appelés refus) en vue de leur recyclage. En 2019, la CALN s'appuyait sur **3 centres de tri** :

- A **Lisieux**, le site de **BAC Environnement**, acteur de l'Economie Sociale et Solidaire, accueille les papiers collectés sur le secteur de l'ex-SIDMA.
- Le centre de tri **d'IPODEC au Havre** traite les recyclables collectés sur l'ex-CCVA et l'ex-SIDMA.
- A **Donville Les Bains**, c'est la **SPHERE** qui trie les recyclables collectés sur l'ex-CC3R.



La valorisation des recyclables triés est assurée par le biais de contrats de reprise signés le 1er janvier 2018 pour une durée maximale de 5 ans.

La CALN a choisi de privilégier les exutoires européens pour le recyclage de ses matériaux et a imposé 75 % d'exutoires français. Ces contrats de reprise sont passés pour l'ensemble du périmètre de service.



« Une reprise des matériaux triés qui dépend des marchés économiques mondiaux avec une baisse tendancielle des prix de rachat. »

Figure 15 : Les repreneurs des recyclables hors verre



Papier	Repreneur : VEOLIA
Carton	Repreneur : VEOLIA
Plastiques	Repreneur : PAPREC
Aluminium	Repreneur : PAPREC
Acier	Repreneur : ARCELOR

Les modes de gestion

Sur les communes de Saint-Pierre-sur-Dives et Hiéville, le ramassage au porte-à-porte des recyclables est assuré par la **régie communautaire**. Ailleurs sur le périmètre, la collecte de ces matériaux est confiée à des **prestataires de service** dans le cadre de marchés publics contractés par les EPCI historiques.

Figure 16 : Les marchés publics en vigueur pour la collecte et le tri des recyclables

SECTEUR GEOGRAPHIQUE	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Secteur ex-SIDMA Collecte et tri des papiers	BAC ENVIRONNEMENT	19/02/2015	18/02/2020 18/02/2021 18/02/2022
Secteur ex-SIDMA Collecte porte-à-porte des emballages	VEOLIA	01/03/2015	31/03/2018 31/03/2019 31/03/2020 31/03/2021
Secteur ex-SIDMA Tri des emballages	IPODEC	01/03/2015	31/03/2020 31/03/2021 31/03/2022
Secteur ex-CCVA Collecte porte-à-porte des recyclables	VEOLIA	01/01/2016	31/12/2018 31/12/2019 31/12/2020
Secteur ex-CCVA Tri des recyclables	GDE (sous-traitance à VEOLIA)	01/01/2016	31/12/2018 31/12/2019 31/12/2020
Secteur ex-CC3R Collecte porte-à-porte des recyclables	Régie	-	-
Secteur ex-CC3R Collecte apport volontaire et tri des recyclables	SPHERE	01/10/2017	31/03/2019 31/03/2020 31/03/2021

LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Pour rappel, les OMR sont constituées des déchets qui restent après le tri par les usagers de tout ce qui est valorisable.

Les modalités de pré-collecte et de collecte des OMR

La CALN a maintenu les schémas de collecte mis en place par les différentes collectivités compétentes antérieurement.

Si **4 communes de l'ex-CCPO** ont opté pour une collecte par **apport volontaire** dans des bornes enterrées ou semi-enterrées, le **ramassage au porte-à-porte est en vigueur sur le reste du périmètre d'intervention de la CALN.**

Pour les communes au porte-à-porte, les modalités de pré-collecte diffèrent cependant selon les secteurs.

Dans certains cas, la collectivité fournit des équipements :

- Des sacs pour les habitants et professionnels de l'ex-CCPL et des bacs de regroupement pour les endroits difficiles d'accès ;
- Des bacs pour les habitants de Lisieux et les professionnels de toutes les communes de l'ex-SIDMA ;
- Des bacs pour les habitants et professionnels de toutes les communes de l'ex-CC3R.

Sur l'ex-CCVA et les autres communes de l'ex-SIDMA aucun dispositif de pré-collecte n'est fourni à la population qui est libre d'utiliser des sacs ou des bacs à sa charge.

On peut préciser que sur les 3 communes desservies par le SMEOM, les habitants sont équipés de bacs.

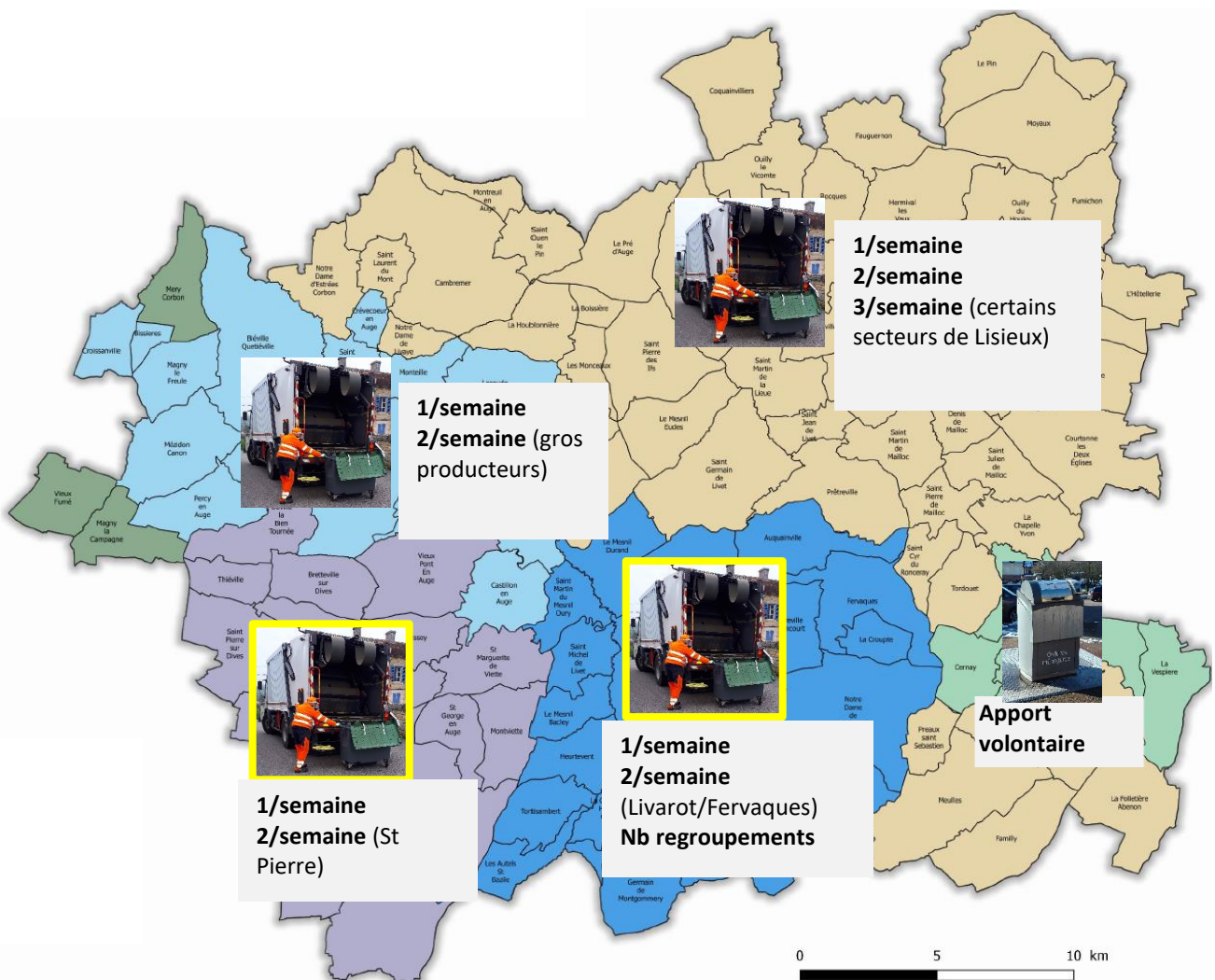
Figure 17 : Les contenants autorisés pour la collecte au porte-à-porte des OMR



Dans les communes desservies au porte-à-porte, les habitants et autres usagers du service (commerçants, professionnels, administrations...) disposent de ramassages de 1 à 3 fois par semaine.



Figure 18 : Les modalités de collecte des ordures ménagères résiduelles



Les filières de traitement OMR

En 2019, toutes les ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire étaient enfouies dans des installations de stockage de déchets ultimes non dangereux (ISDUND).

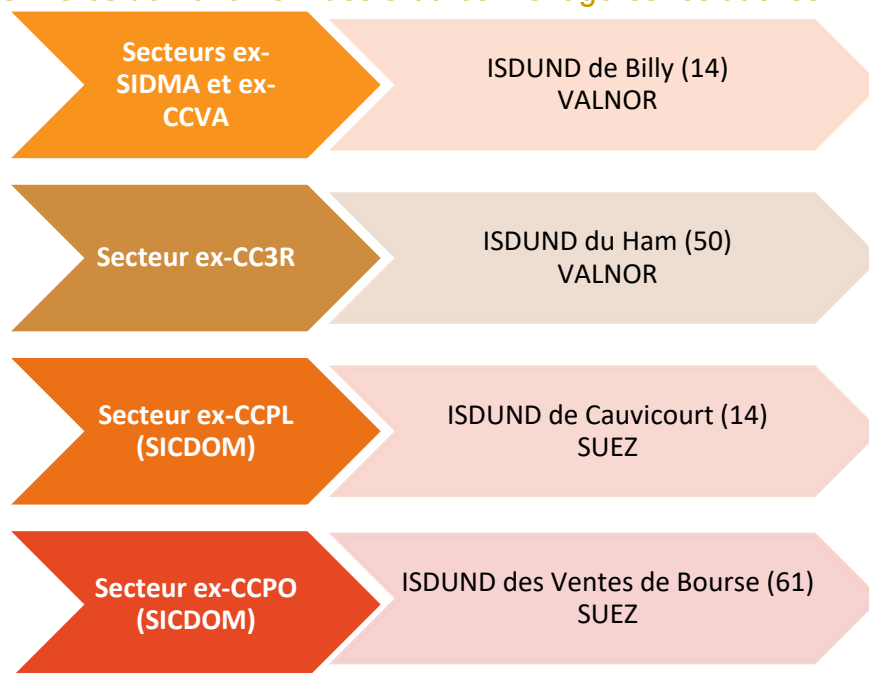


Quatre sites étaient utilisés dont deux liés aux marchés du SICDOM Livarot Orbec Vimoutiers.

Les sites de traitement utilisés étant relativement éloignés, la CALN s'appuie sur le quai de transfert d'un prestataire (VEOLIA), basé à Lisieux, pour

massifier les ordures ménagères résiduelles collectées sur les secteurs de l'ex-SIDMA et de l'ex-CC3R.

Figure 19 : Les filières de traitement des ordures ménagères résiduelles



Les modes de gestion des OMR

Il convient de rappeler que la collecte des ordures ménagères résiduelles est une compétence de la CALN sur l'ensemble de son territoire à l'exception des 3 communes desservies par le SMEOM de la Région d'Argences. Cependant, le traitement n'est assuré par la CALN que pour une partie de son territoire :

- Le SMEOM gère les ordures ménagères résiduelles des 3 communes qu'il dessert ;
- Le SICDOM Livarot Orbec Vimoutiers assure le traitement des ordures ménagères résiduelles de l'ex-CCPL et de 4 communes de l'ex-CCPO.

Si pour le traitement, la collectivité s'appuie exclusivement sur des prestataires de service dans le cadre de marchés publics issus des anciens territoires, deux modes de gestion cohabitent pour la collecte :

- la régie communautaire intervient sur les secteurs de l'ex-CC3R et de l'ex-CCPL ;
- des prestataires de service collectent les ordures ménagères résiduelles sur les autres secteurs du territoire.

De la même manière, la régie communautaire assure la maintenance des bacs sur l'ex-CC3R tandis qu'un prestataire intervient pour cette même opération sur l'ex-SIDMA.

Figure 20 : Les marchés publics en vigueur pour les OMR sur l'ex-SIDMA

SERVICE	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Collecte porte-à-porte	VEOLIA	01/03/2015	31/03/2018
			31/03/2019
			31/03/2020
			31/03/2021
Transfert et transport	VEOLIA	01/03/2015	31/03/2018
			31/03/2019
			31/03/2020
			31/03/2021
Traitement	VALNOR	01/03/2015	31/03/2020
			31/03/2021
			31/03/2022
Maintenance des bacs	ESE	01/01/2016	31/03/2018
			31/03/2019
			31/03/2020
			31/03/2021

Figure 21 : Les marchés publics en vigueur pour les OMR sur l'ex-CCVA

SERVICE	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Collecte porte-à-porte	VEOLIA	01/01/2016	31/12/2018
			31/12/2019
			31/12/2020
Traitement	VALNOR	01/01/2016	31/12/2018
			31/12/2019
			31/12/2020

Figure 22 : Les marchés publics en vigueur pour les OMR sur l'ex-CC3R

SERVICE	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Collecte porte-à-porte	Régie	-	-
Traitement	VALNOR	01/01/2018	31/03/2019
			31/03/2020
			31/03/2021
Maintenance des bacs	Régie	-	-

Figure 23 : Les marchés publics en vigueur pour les OMR sur l'ex-CCPO

SERVICE	PRESTATAIRE	DEBUT DU MARCHÉ	FIN DU MARCHÉ
Collecte apport volontaire	SPHERE	01/01/2018	31/03/2019
			31/03/2020
			31/03/2021

LES SERVICES DE PROXIMITE

Au-delà des services habituels décrits ci-avant et qui desservent l'ensemble des habitants du territoire, des collectes spécifiques avaient été mises en œuvre par les anciens territoires pour certains flux et certains secteurs ; ces services dits de proximité ont été maintenus par l'agglomération dans l'attente d'éventuelles nouvelles orientations.

Figure 24 : Les services de proximité assurés par la CALN



Collecte de déchets verts

- Via des bennes mises à disposition sur 4 communes déléguées de Mézidon-Vallée-d'Auge. Prestation SEP Valorisation.
- Via une collecte au porte-à-porte sur Saint-Pierre-sur-Dives. Régie.



Collecte au porte-à-porte des cartons des professionnels

- Après des commerçants du centre-ville de Lisieux. Prestation Bac Environnement.
- Après des commerçants et autres professionnels de Saint-Pierre-sur-Dives. Régie.



Collecte au porte-à-porte des encombrants

- 2 fois par an sur Lisieux. Prestation Veolia.
- 2 fois par an sur Mézidon-Vallée-d'Auge. Prestation Veolia.



Nettoyage des abords des points d'apport volontaire

- Sur les 4 communes de l'ex-CCPO en apport volontaire pour les OMR, nettoyage 2 fois par semaine des dépôts au sol.
- Régie.



Interventions chez les personnes à mobilité réduite

- Ramassage des OMR auprès des PMR sur Orbec où la collecte est en apport volontaire.
- Régie

Il convient de souligner que la collecte au porte-à-porte des encombrants ne permet pas le niveau de tri existant en déchèterie et génère des dépôts qui restent sur la voie publique faute de prise en charge (déchets dangereux, électroménager...).

BILAN QUANTITATIF

Pour rappel, les données présentées ci-après intègrent uniquement les flux gérée par la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie :

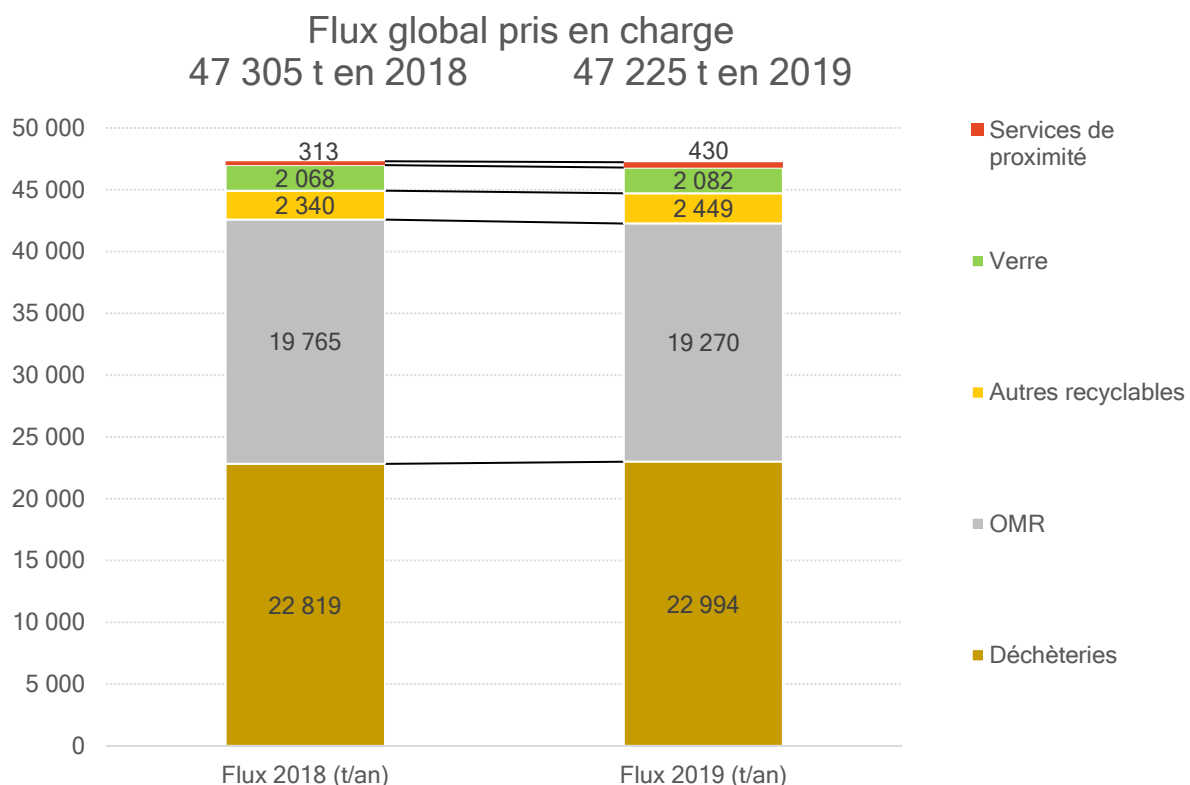
- La production des habitants des 16 communes hors territoire (sur les Communautés de Communes Terres d'Auge et Normandie Cabourg Pays d'Auge) desservies par la CALN est prise en compte.
- Les déchets (sélectif, ordures ménagères résiduelles et déchèterie) collectés et traités par le SMEOM de la région d'Argences ne sont pas pris en considération.
- Seules les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées sur les secteurs de l'ex-CCPL et de l'ex-CCPO adhérent au SICDOM Livarot Orbec Vimoutiers sont appréhendées, les autres flux étant gérés par ce syndicat.

Il convient de préciser que **les ratios de production par habitant sont donc calculés en faisant varier les populations desservies** en conséquence.

LES FLUX GLOBAUX

En 2019, la CALN a géré près de **47 225 tonnes de déchets** soit **80 tonnes de moins qu'en 2018**. La production totale est donc relativement stable malgré une tendance baissière des ordures ménagères résiduelles dont le flux a baissé de 2,5% entre 2018 et 2019.

Figure 25 : Les flux captés sur le périmètre de desserte de la CALN (en tonnes)

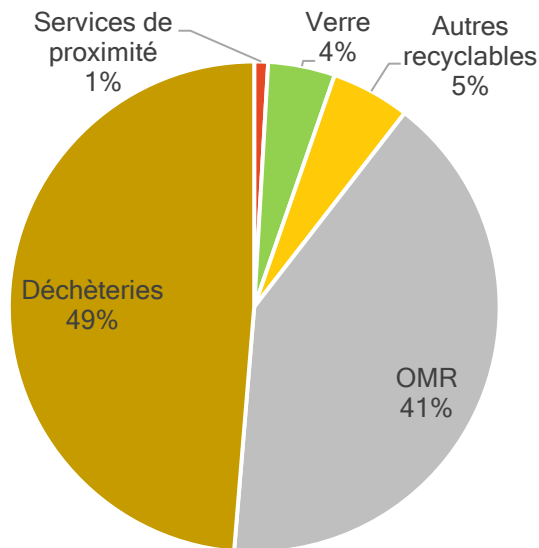


Notons que l'évolution affichée sur les services de proximité est à mesurer car la distinction de certains flux n'est possible que depuis mi-2019 : les flux de déchets verts collectés en bennes déportées ou au porte-à-porte étaient intégrés aux apports en déchèterie auparavant.

Le ratio de production par habitant s'élève ainsi à **663 kg/hab./an** alors qu'il est de 739 kg à l'échelle du département et de 674 kg pour la région (Source : Observatoire des déchets de Normandie - Bilan 2018).

La grande majorité des déchets gérés par l'agglomération transite par une des déchèteries communautaires.

Figure 26 : La part des différents flux captés



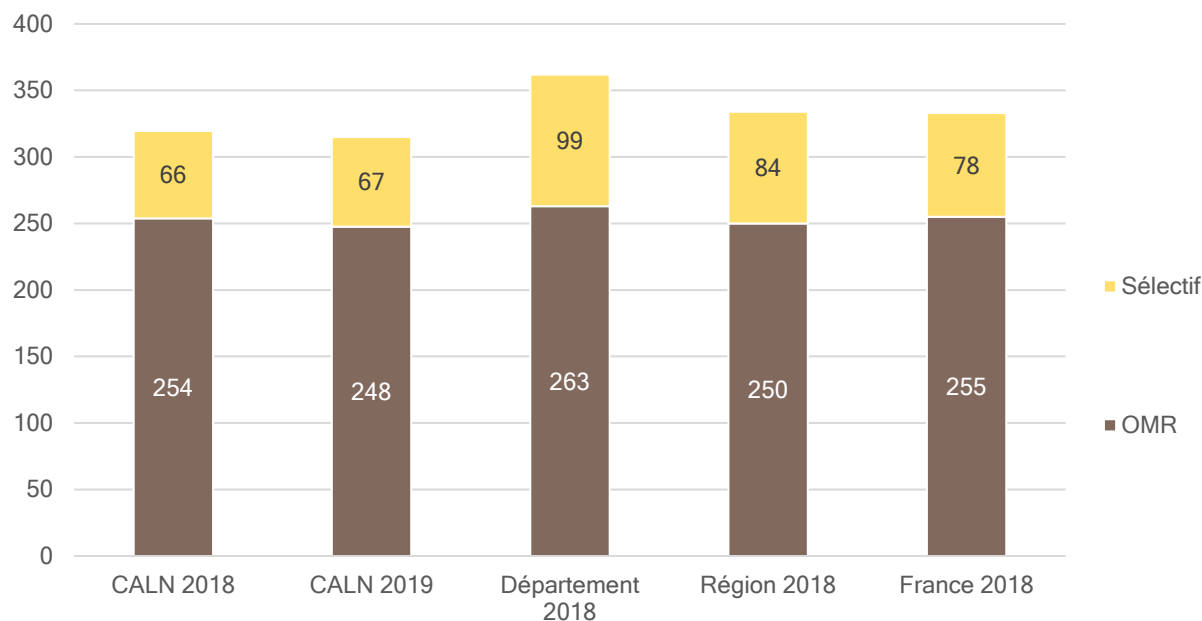
« Près de 60% des déchets captés font l'objet d'une démarche de tri par les habitants via le réseau des déchèteries ou les collectes sélectives d'emballages et de papier. »

FOCUS SUR LES FLUX DE COLLECTE SELECTIVE

La comparaison des flux de recyclables collectés sur le territoire avec d'autres données locales issues de l'Observatoire des déchets de Normandie montre **d'importantes marges de progression de la collecte sélective**. Le ratio de collecte sélective sur la CALN est en effet **inférieur de 30 % à la moyenne départementale** avec 67 kg/hab./an contre 99 kg.

Même pour le verre, pourtant historiquement trié avec une consigne simple, le ratio de 31 kg/hab./an est très en dessous de performances observées dans d'autres collectivités normandes qui peuvent atteindre 40 à 50 kg/hab./an.

Figure 27 : Comparaison des ratios d'ordures ménagères avec des données normandes (en kg/hab./an)



Au-delà des flux collectés, il faut noter que le **taux de refus** qui correspond à la quantité d'indésirables contenus dans les bacs et sacs de tri (erreurs de tri des usagers) est compris entre 22 % (au centre de tri de Donville qui réceptionne les collectes du secteur de Saint-Pierre-en-Auge) et 40 % (au centre de tri du Havre qui réceptionne les flux collectés sur les secteurs de l'ex-SIDMA et de l'ex-CCVA). **Ces chiffres sont très supérieurs aux observations courantes.**

« Une communication forte à engager pour plus et mieux trier. »

FOCUS SUR LES FLUX DE DECHETERIES

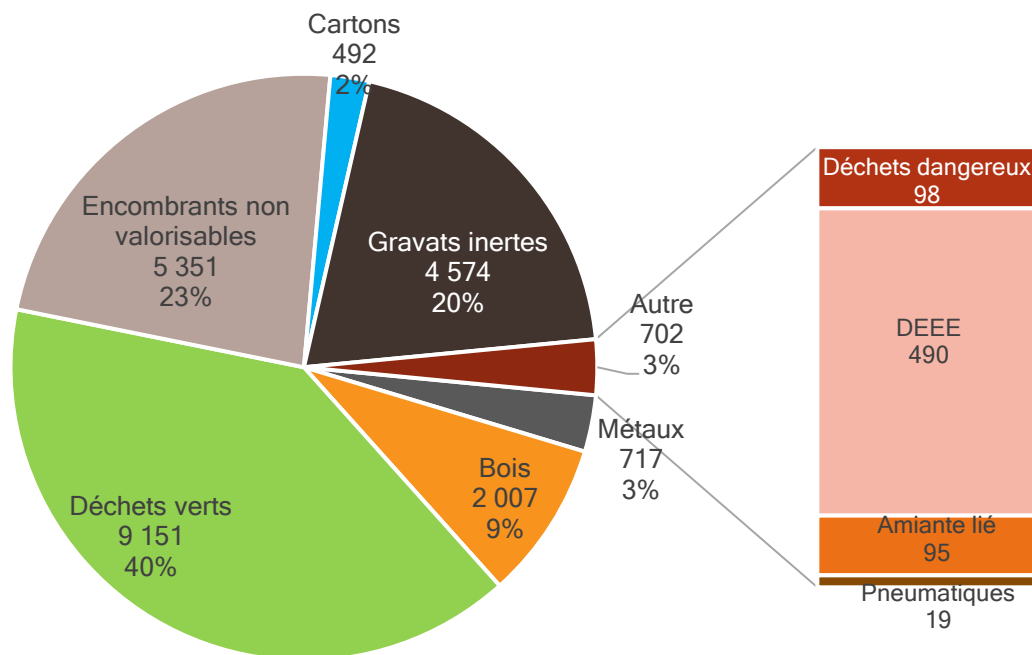
Près de **23 000 tonnes** de déchets ont transité dans le réseau des 6 déchèteries gérées par la CALN, soit **342 kg/hab./an**. (hors déchets d'ameublement non tracés en 2019).

2/5^{ème} des apports sont constitués de déchets verts, issus de l'entretien des espaces verts privés ou publics (136 kg/hab./an).

Les encombrants non valorisables et les gravats inertes qui rejoignent des installations de stockage, représentent respectivement les 2^{ème} et 3^{ème} flux.



Figure 28 : Part des différents matériaux collectés en déchèterie (23 000 t collectées)



Les flux captés en 2019 dans les déchèteries sont en progression de 175 tonnes.

Figure 29 : Evolution des flux captés en déchèterie

MATERIAUX	TONNES 2018	TONNES 2019	EVOLUTION 2019/2018	RATIO 2019 (KG/HAB./AN)
Métaux	681	717	5%	10,7
Bois	2 120	2 007	-5%	29,9
Déchets verts	7 940	9 151	15%	136,3
Encombrants non valorisables	5 028	5 351	6%	79,7
Cartons	456	492	8%	7,3
Gravats inertes	5 983	4 574	-24%	68,1
Déchets dangereux	85	98	15%	1,5
DEEE	438	490	12%	7,3
Amiante lié	56	95	70%	1,4
Pneumatiques	32	19	-40%	0,3
TOTAL	22 819	22 994	1%	342,4

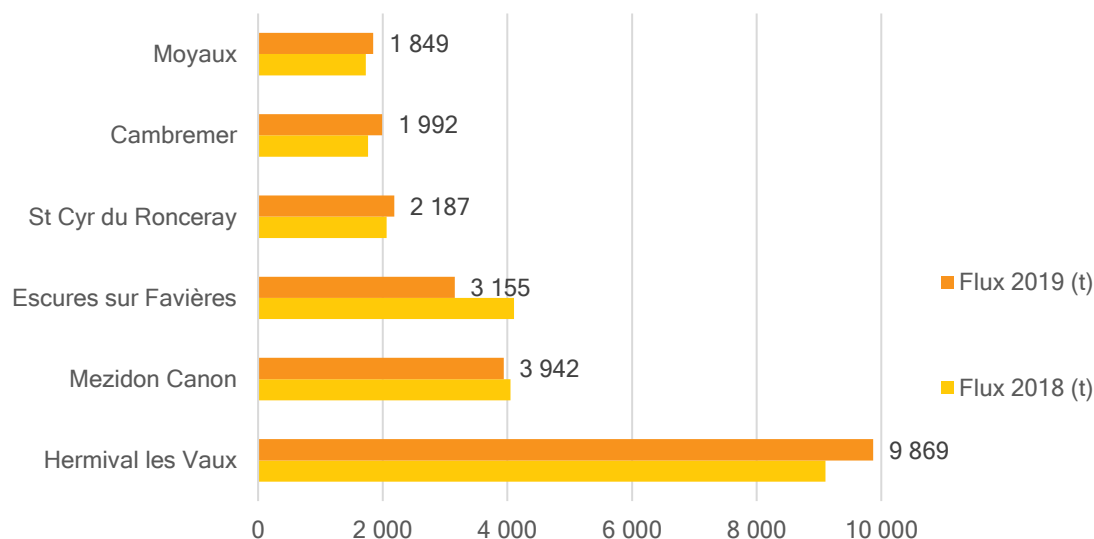
Les principales augmentations sont observées pour :

- **L'amiante lié** qui n'est accepté que sur la déchèterie située à Hermival-les-Vaux. Ce dépôt est devenu accessible à l'ensemble des usagers du territoire, venant ainsi augmenter les tonnages captés historiquement (+ 70 %).
- **Les déchets verts avec +15%.**
- **Les déchets dangereux et les déchets électriques et électroniques (DEEE)** qui progressent respectivement de **15 et 12 %** avec un meilleur taux d'équipement des déchèteries et une signalétique adaptée.

Notons que les évolutions constatées sur les gravats inertes et les pneumatiques sont à lire avec précaution. En effet, un important déstockage avait été opéré en 2018 sur la déchèterie d'Escures qui accusait un stock historique non évacué par l'ancien EPCI. Ainsi, près de 2 000 tonnes de gravats ont été enlevées en 2018 contre environ 600 tonnes en 2019.

La déchèterie située à Hermival-les-Vaux concentre à elle seule 40 % des flux avec une progression des tonnages de 8 % par rapport à 2018. A Cambremer aussi une forte croissance est observée avec des tonnages en hausse de 13 %.

Figure 30 : Comparaison et évolution des flux par déchèterie (en tonnes)

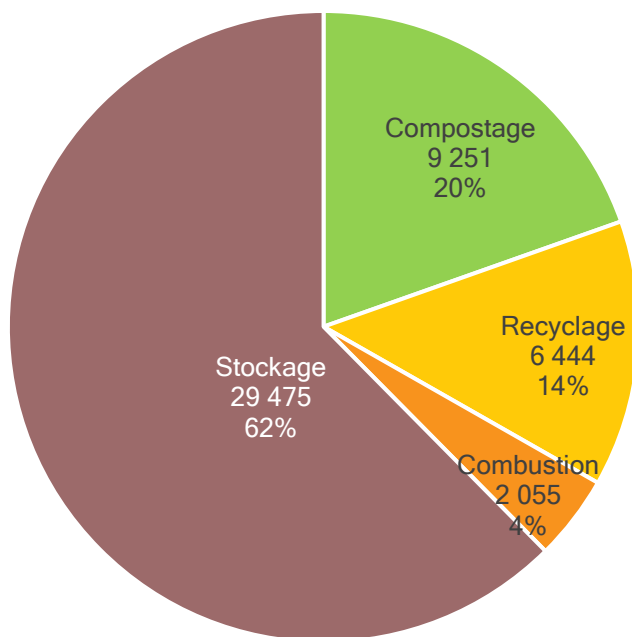


En l'absence de suivi de la fréquentation sur les déchèteries communautaires, il n'est pas possible d'analyser précisément ces évolutions mais l'ouverture de tous les sites à tous les habitants du territoire quelle que soit leur domiciliation peut avoir réorienter des flux d'une déchèterie à l'autre. Ainsi, par exemple, il est probable que des habitants de Crèvecœur-en-Auge historiquement rattachés à la déchèterie de Mézidon-Canon se rendent désormais à celle de Cambremer à la fois plus proche et moins saturée (moins d'attente).

PERFORMANCES DE VALORISATION

Le taux de valorisation global atteint 38 % sur le territoire en 2019. Ainsi, 17 700 tonnes de déchets collectés par la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie rejoignent des filières de valorisation (compostage, recyclage ou valorisation énergétique) mais près de 29 500 tonnes sont toujours enfouies dans des installations dédiées (gravats inertes, amiante lié, encombrants non valorisables).

Figure 31 : Performances de valorisation (en tonnes)



« La LTECV fixe un objectif de valorisation matière à 65 % pour 2025. Le résultat de la CALN est de 34 % en 2019.

L'atteinte de cet objectif va donc nécessiter d'importants efforts de réduction du flux global et de tri des déchets finalement produits. »

Plus de la moitié (56 %) des flux de déchets transitant par les déchèteries font l'objet d'une valorisation, notamment les déchets verts qui sont totalement compostés (20% du flux global).

Par contre, les déchets encombrants collectés au porte-à-porte sur Lisieux et Mézidon-Vallée-d'Auge ne suivent pas des filières de valorisation et sont totalement enfouis.

BILAN FINANCIER

Les chiffres présentés tiennent compte de recettes exceptionnelles qu'il convient de retraiter pour obtenir le coût d'exploitation réel de l'année 2019 » (voir Rapport d'Orientations Budgétaires 2021).

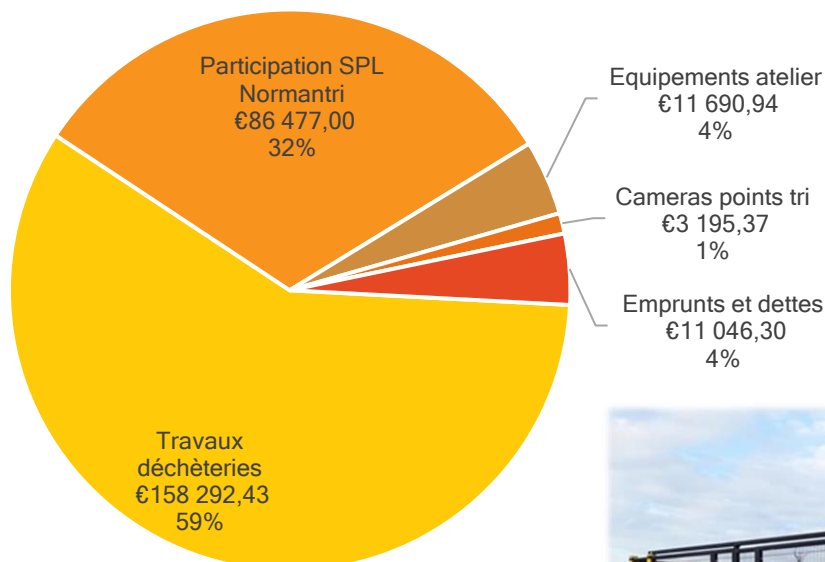
BUDGET D'INVESTISSEMENT

En 2019, les dépenses d'investissement se sont élevées à plus de 270 k€.

Elles comprenaient en particulier :

- Les **travaux de sécurisation à la déchèterie située à Escures-sur-Favières** (frais d'étude compris) pour près de 160 000 € (tous les travaux n'étant pas finalisés, des compléments sont supportés par le budget 2020).
- La participation au **capital de la SPL Normantri** créée en janvier 2020 mais pour laquelle il fallait constituer la levée de fonds pour 50% du capital dès la fin de l'année 2019. Le montant de la participation de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie est de plus de 170 000 €, versé pour moitié en 2019 soit 86 000 €.
- Des **dépenses d'équipement de l'atelier de maintenance** pour environ 15 000 €.

Figure 32 : Décomposition du budget d'investissement 2019 (270 000 €)



BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

La principale ressource financière du budget déchets est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le produit couvre 88 % des dépenses de fonctionnement.

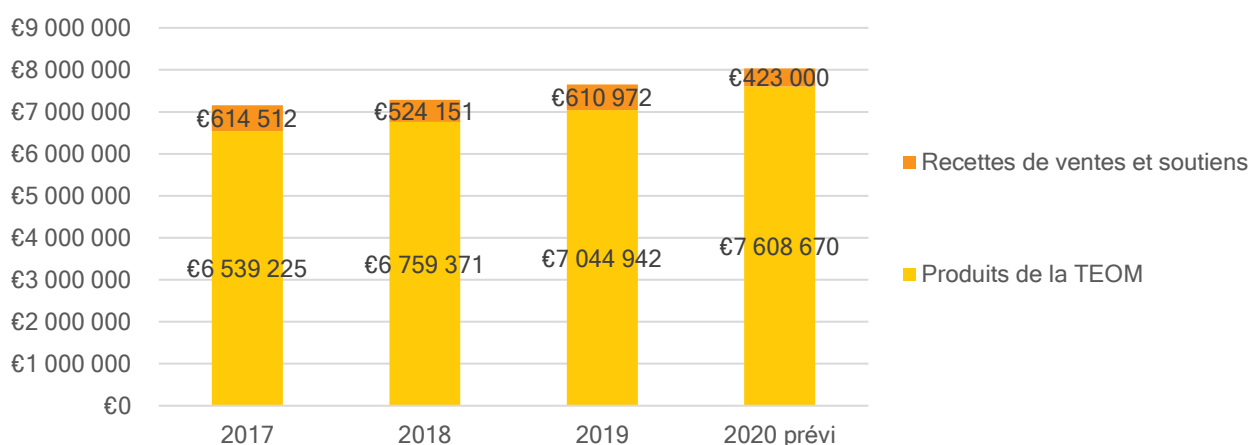
Figure 33 : Décomposition des recettes de fonctionnement 2019

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT	PART
Impôts et taxes	7 044 942 €	87,8%
Produits services, domaines et ventes divers	610 972 €	7,6%
Dotations et participations	365 210 €	4,6%
Autres recettes (produits excep., atténuations...)	3 524 €	0,0%
TOTAL	8 024 648 €	100,0%

Le budget annexe déchets est aussi alimenté par :

- Les **produits des ventes de matériaux** liés aux collectes sélectives et au tri en déchèterie.
- Les **soutiens financiers des Eco-Organismes** pour ces mêmes opérations de tri.
- Les **compensations financières versées par des collectivités voisines** (Communautés de communes du Pays de Falaise, Terre d'Auge et Normandie Cabourg Pays d'Auge) pour les services apportés par l'agglomération (pour 365 k€ au total en 2019).

Figure 34 : Evolution des principales recettes de fonctionnement



Il convient de souligner que les produits liés au tri des déchets suivent une tendance baissière qui devrait s'accroître en 2020. Cette situation, partagée par toutes les collectivités en France est liée au contexte économique mondial sur l'utilisation des ressources secondaires.

Les dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement du budget annexe « déchets » de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie s'élève à **8,1 M €**.

Figure 35 : Décomposition des dépenses de fonctionnement 2019

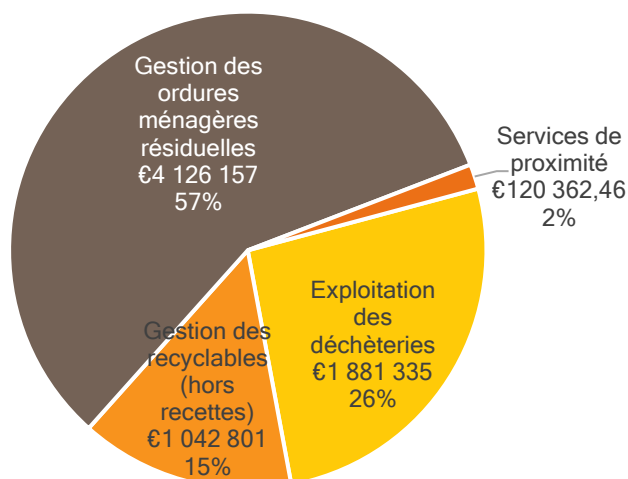
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT	PART
Charges à caractère général	6 545 563 €	81%
Charges de personnel	625 093 €	8%
Autres charges de gestion courante	769 444 €	10%
Virement à la section investissement	91 570 €	1%
Charges exceptionnelles	52 397 €	1%
Charges financières	959 €	0%
TOTAL	8 085 026 €	100%

Les charges à caractère général représentent 81 % de ces dépenses ; elles comprennent en particulier les contrats de prestation de service qui concentrent à eux seuls 71 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste comprend également les frais d'entretien / maintenance de la régie de collecte.

Les autres charges de gestion courante correspondent essentiellement aux contributions versées aux deux syndicats desservant une partie du territoire (SMEOM de la région d'Argences et SICDOM Livarot Orbec Vimoutiers)

Les dépenses propres à l'exécution des services s'élèvent donc à 7 170 k€ en 2019 (cumul des charges à caractère général et des charges de personnel).

Figure 36 : Décomposition des dépenses de service par flux de déchets (7 170 k€)



« 60 % des dépenses de service sont liées aux ordures ménagères résiduelles qui représentent 40 % des flux collectés ! »

Alors que les déchèteries permettent de capter la moitié des déchets des habitants du territoire alors que leur fonctionnement ne représente qu'un quart des dépenses de service. En outre, elles permettent de mobiliser des recettes industrielles par le biais de la vente de matières (métaux essentiellement) et de soutiens des Eco-Organismes pour le tri du mobilier ou des déchets dangereux par exemple.

Focus sur les coûts de revient par service

Ainsi, le coût de revient d'exploitation des déchèteries est le plus faible de tous les services mis en œuvre par la Communauté d'agglomération à moins de 30 €/hab. (75 €/t).

« 1 tonne d'encombrants déposés devant sa barrière coûte presque 3 fois plus cher qu'en l'amenant à la déchèterie ! »

De la même manière, les recettes générées par le tri des recyclables induisent un coût de revient final inférieur à 10 €/hab. alors que cette valeur est de près de 55 € pour les ordures ménagères résiduelles non triées.

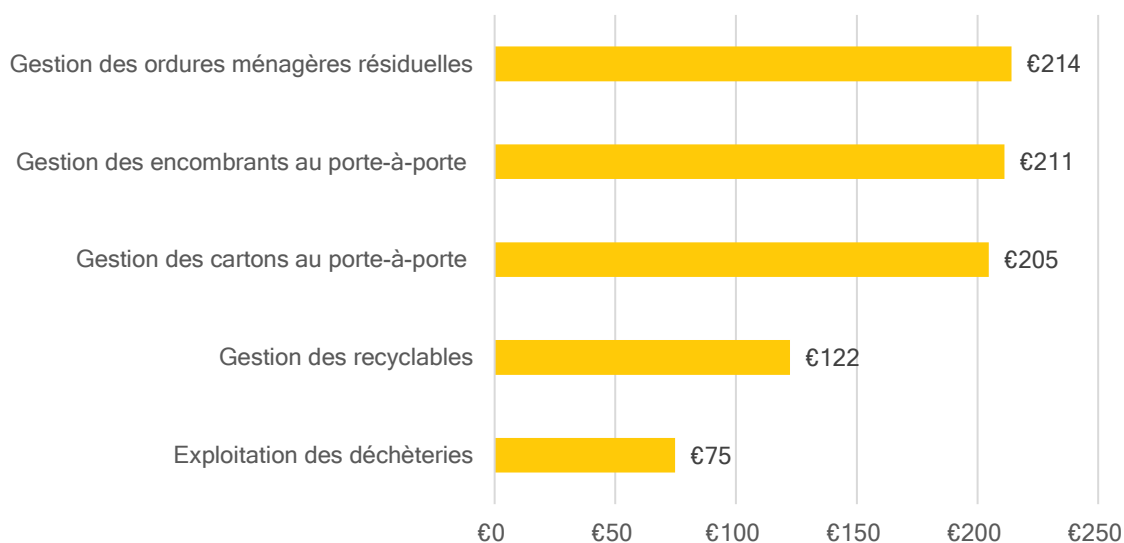


La collecte et le traitement d'un sac de 3,5 kg d'ordures ménagères résiduelles coûte en moyenne 0,74 €.

3,5 kg d'emballages triés coûtent en moyenne 0,43 € pour la collecte et le tri.



Figure 37 : Evaluation du coût de revient à la tonne par service (déduction faite des recettes et soutiens)



Notons que le coût de revient établi ci-dessus pour les ordures ménagères résiduelles est minimisé car les dépenses ne comprennent que la collecte pour les secteurs ex-CCPL et ex-CCPO, le traitement étant assuré par le SICDOM Livarot Orbec Vimoutiers.

Focus sur l'exploitation des déchèteries

La décomposition du coût de fonctionnement des déchèteries montre la répartition suivante des postes de dépenses :

- Environ 25 % pour le gardiennage et le haut de quai.
- 30% pour le transport des déchets.
- Déduction faite des recettes de valorisation et des soutiens, les charges de traitement représentent 45 % du coût de fonctionnement.

Figure 38 : Détail du coût de fonctionnement des déchèteries

POSTE	MONTANT PAR AN	MONTANT PAR TONNE	MONTANT PAR HAB.
Gardiennage (y compris compactage, gerbage)	404 580 €	17,59 €	6,28 €
Transport	507 741 €	22,08 €	7,89 €
Traitement	969 015 €	42,14 €	15,05 €
Recettes de valorisation / soutien	-162 321 €	-7,06 €	-2,52 €
TOTAL	1 719 014 €	74,76 €	26,70 €

Le déploiement des filières REP en lien avec des Eco-Organismes sur l'ensemble des déchèteries constitue un potentiel d'amélioration important du coût de fonctionnement des déchèterie. A titre d'exemple, les 100 tonnes de déchets dangereux captés en 2019 ont coûté près de 86 k€ (860 €/t) alors que la filière agréé Eco-DDS permettrait de s'appuyer sur des prestations « gratuites » pour environ 70 % du gisement (environ 70 k€ d'économie par an).

« Des contacts sont engagés avec les Eco-Organismes Ecomobilier et EcoDDS pour déployer sur l'ensemble du réseau de déchèteries ces filières REP relatives aux déchets d'ameublement et aux déchets dangereux. L'économie attendue est estimée à plus de 150 000 €/an. »

Figure 39 : Quelques déchets concernés par la filière Ecomobilier



Figure 40 : Quelques déchets concernés par la filière EcoDDS



ACTIONS DE SENSIBILISATION

Les principales actions de sensibilisation mises en place par la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie sur la prévention et la gestion des déchets sont orientées vers les enfants par le biais d'animations scolaires.

EDUCATION AU TRI DES DECHETS EN MILIEU SCOLAIRE

La Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie a mis en place un programme d'éducation à l'environnement à destination des établissements scolaires

« Près de 3 000 enfants sensibilisés à la prévention et au tri des déchets en 2019. »

de son territoire dénommé « **Y'a pas de mauvaises graines** ». Un appel à projets sur l'ensemble des thématiques environnementales est proposé à ces derniers pour leur permettre de bénéficier d'interventions. En contrepartie, le service du développement durable qui pilote ces actions demande aux établissements de réaliser un projet concret comme par exemple la création d'expositions sur les filières des déchets ou des sculptures d'objets recyclés. Des établissements ont également investi dans des gobelets réutilisables pour l'ensemble des classes et les fêtes de l'école.

Au cours de l'année 2019 :



- **89 classes** (de la maternelle au collège) ont demandé à bénéficier d'animations sur la thématique des déchets. Ces animations se déroulent sur une ou plusieurs demi-journées, selon les projets, ce qui a représenté 217 demi-journées de présence de nos animateurs dans des classes.

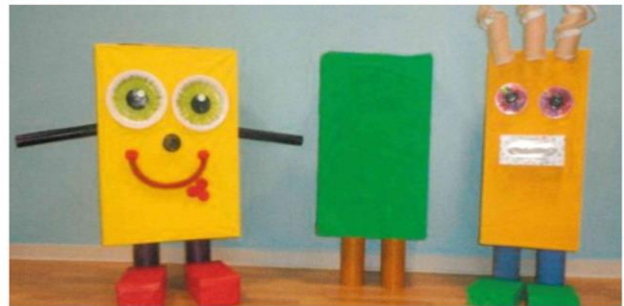
- **2 950 élèves** ont été sensibilisés au tri des déchets mais aussi à la prévention et au réemploi.

Toutes les interventions alternent des séquences théoriques et des séances pratiques à l'aide de jeux et d'outils pédagogiques, mais aussi avec des ateliers créatifs comme la fabrication de papier recyclé.

Différents sujets sont abordés : tri des recyclables, éco-consommation, gaspillage alimentaire.

Pour valoriser le travail des établissements, la CALN a organisé le 4 juillet 2019, le festival « Y'a pas de mauvaises graines ». L'objectif était de réunir les structures qui ont participé au programme d'animations de l'année et de récompenser les projets dans différentes catégories, un jury composé d'élus et d'agents de la collectivité ayant délibéré quelques semaines avant.

De nombreuses classes ont pu à cette occasion présenter leurs réalisations au collectif.



367 enfants et 46 accompagnateurs ont participé à la journée, au cours de laquelle le Président de l'Agglomération accompagné d'élus du territoire, de l'inspecteur académique a procédé à la remise des prix. Les groupes ont pu visiter pendant les différents temps, les expositions et les œuvres réalisées par les classes.



Enfin, pour l'ensemble des élèves présents, un spectacle de la Compagnie « ça s'peut pas » a été offert. Le thème retenu était le Gaspillage alimentaire avec la représentation : **Ratatouille Rhapsody**.

SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

Au-delà des animations scolaires, le service du développement durable mène des actions de sensibilisation à destination du grand public dans différents cadres :

- Participation à des **salons ou foires** organisées par des tiers (Foire du printemps de Saint Pierre en Auge, Fête du Zéro déchet avec la Ferme du trousseau...).
- **Ateliers sur les consignes de tri** avec des adultes en formation et/ou en difficulté en partenariat avec la mission locale, ACSEA, Vie et Partage...
- **Interventions** dans une maison de retraite.

Figure 41 : Actions de sensibilisation à destination du grand public

PUBLIC	NB PERS	INTITULE	CONTENU	PARTENAIRE
Grand public	60	Déchet, compostage	Stand sur les consignes de tri et le compostage à la foire de Printemps	St Pierre en Auge
Grand public	100	Fête Zéro déchets	Stand et atelier autour du Zéro déchets	Ferme du Trousseau
Adultes en formation	20	Escape Game	Une épreuve sur les consignes de tri	Mission locale
Adultes	8	Sensibilisation au tri	Sensibilisation aux consignes de tri (quizz, découverte éco-gestes déchets...)	CIDFF
Public en formation	15	Sensibilisation au tri	Sensibilisation aux consignes de tri (quizz, découverte éco-gestes déchets...)	ACSEA
Public en difficulté	9	Sensibilisation au tri	Sensibilisation aux consignes de tri (quizz, découverte éco-gestes déchets...)	Association Vie et Partage
Maison de retraite	20	Sensibilisation au tri	Mise en place des conteneurs de tri sensibilisation des usagers	
Famille	30	Quinzaine zéro déchets	Ateliers fabrication de tawashi, bee-wrap	Médiathèque de Lisieux
Public en difficulté	15	Sensibilisation au tri	Sensibilisation aux consignes de tri (quizz, découverte éco-gestes déchets...)	Foyer l'étape
Jeunes	20	Sensibilisation au tri	Sensibilisation aux consignes de tri (quizz, découverte éco-gestes déchets...)	CLAJJ
Agents CALN	10	Pauses durables	Fabrication de cadres et couronnes de Noël avec de la récupération	

A l'occasion des « **Pauses durables** » proposées sur le temps du déjeuner aux agents de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie dans le cadre de la marque employeur NorKing, une animation sur la fabrication de décorations de Noël à partir d'objets de récupération a également été organisée.

Des actions avec le service culturel de la CALN sont aussi organisées, par exemple à l'occasion de la Quinzaine Zéro Déchet avec des ateliers « Do It Yourself » à destination des familles à la médiathèque André Malraux.

Plus de 300 personnes ont ainsi été sensibilisées à la prévention et/ou au tri des déchets lors de manifestations ludiques dédiées au cours de l'année 2019.

INTERVENTIONS CIBLEES

Enfin, le service de prévention et des gestion des déchets intervient ponctuellement à l'aide de memo-tri pour rappeler les consignes de tri et de présentation des déchets à l'occasion de la mise en place de bacs dans les secteurs concernés et surtout lors de problèmes rencontrés lors des collectes (mauvaise présentation de déchets, bacs jamais rentrés, plaintes de riverains ou des communes...).

LISTE DES ABREVIATIONS

- CALN : Communauté d'agglomération Lisieux Normandie
- DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (notamment les piquants, coupants, tranchants)
- DDS : Déchets Dangereux Spécifiques
- DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques (petit et gros électroménager, appareils numériques, informatiques, appareils électriques...)
- EDD : Education au Développement Durable
- ISDUND : Installation de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux
- LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
- OMR : ordures ménagères résiduelles
- PMR : Personne à Mobilité Réduite
- REP : Responsabilité Elargie des Producteurs
- RS : recyclables secs (emballages en verre, plastique, métal ou carton et papiers)
- TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE
Service Environnement



T. 02 50 68 90 27

environnement@agglo-lisieux.fr

www.lisieux-normandie.fr